

La préinscription en ligne est souhaitable sur l'onglet "Loisirs" du site internet de l'Administration Communale de Grâce-Hollogne : www.grace-hollogne.be



Préinscription durant le mois de juin (date limite : 24 juin 2022)

Le règlement d'ordre intérieur est à télécharger sur le site et doit être déposé signé le premier jour de plaines de votre enfant.

Infos et renseignements

Service communal des Sports

Tél. 04 231 48 85

rue Joseph Heusdens, 24
4460 Grâce-Hollogne

plaines@grace-hollogne.be

OUVERTURE DES CENTRES DE VACANCES

ENTRE LE LUNDI 4 JUILLET 2022 ET
LE VENDREDI 12 AOÛT 2022 INCLUS
DE 9H A 16H

LES 3 CENTRES SERONT LES SUIVANTS :

Le centre Defuisseaux - Ecole Sinibaldo Basile

rue Alfred Defuisseaux, 4
sera réservé aux enfants âgés de 2 1/2 à 3 ans.

Le centre de Crotteux - Ecole Julie et Mélissa

rue Méan, 45
sera réservé aux enfants âgés de 4 à 5 ans.

Le centre des Champs - Ecole des Champs

rue des Champs, 75
sera réservé aux enfants âgés de 6 à 9 ans.

Le centre Simenon - Ecole Simenon

rue Joseph Heusdens, 24
sera réservé aux enfants âgés de 10 à 14 ans.

*sous réserve des recommandations
du Comité de concertation.*

**La participation financière est fixée à
3 € par jour et par enfant, comprenant la collation
du matin, le dîner et la collation de l'après-midi.**

Les excursions se feront si les recommandations du Comité de concertation le permettent.

La participation financière sera de 3 € pour les excursions.

Il sera possible d'acheter un abonnement de 10 participations (plaines et excursions) pour la somme de 30 €

PLAINES DE VACANCES DE GRÂCE-HOLLOGNE 2022

Les inscriptions pourront se faire en continu entre le 4 juillet et le 12 août dans chaque centre.

Seuls ceux qui disposeront d'un dossier complet seront acceptés au sein des différents centres et ce, dès le premier jour.

Vous trouverez ci-après les différents documents qui devront constituer ce dossier : (sur le site internet)

- Fiche signalétique et médicale (en ligne)
- Signature du règlement d'ordre intérieur par la personne responsable de l'enfant (à télécharger à l'onglet sports du site internet de l'Administration communale de Grâce-Hollogne)

(ces documents seront disponibles dans les différents centres)

L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier de l'enfant mentionné ci-dessus sera complet

Pour les sorties en bus, merci de vous munir de la carte Horizon + disponible auprès des services du TEC (carte gratuite)

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent et sur présentation d'une attestation de l'employeur seront acceptés aux garderies